

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Lévis-Lauzon

Avril 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep de Lévis-Lauzon a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Cégep, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹ et transmis à la Commission le 1^{er} avril 1996. Un comité l'a analysé, puis a effectué une visite au Cégep les 29 et 30 octobre 1996². À cette occasion, il a rencontré la Direction du Cégep, le comité d'auto-évaluation, une vingtaine de professeurs, six intervenants en mesures d'aide et environ cinquante élèves. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Cégep. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Cégep. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Cégep. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité de visite était composé de MM. Jacques Trudel, directeur des communications au Cégep André-Laurendeau, Jean-Yves Morin, professeur au Collège de Shawinigan et Louis Trotier, professeur retraité de l'Université Laval. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M^{me} Joce-Lyne Biron, agente de recherche à la CEECC, agissait comme secrétaire.

Description du programme

Le programme révisé de *Sciences humaines* a été implanté en 1991. Le Cégep a ajouté au programme des activités de connaissances régionales qui permettent d'explorer l'environnement immédiat ainsi qu'un complément de formation en méthodologie pour mieux utiliser les outils informatiques; de plus, le Département de Sciences humaines porteur du programme organise une semaine thématique au trimestre d'hiver à laquelle les élèves des autres programmes sont invités à participer.

La première mission de l'établissement est de favoriser l'accès aux études collégiales. Aussi accueille-t-il tous les élèves admissibles au programme, auxquels il propose, le cas échéant, des services de soutien pour les aider à réussir leur projet de formation.

Après avoir élaboré trois profils distincts pour l'implantation du programme et cela en tenant compte des ressources humaines disponibles, il a procédé à une fusion de deux d'entre eux. À l'automne 1994, le Cégep proposait deux profils : *Individu et société* ainsi qu'*Administration et économie*.

Au moment de la visite, le programme compte 463 élèves au profil *Individu et société* et 80 élèves au profil *Administration et économie*, pour un total de 543 élèves, soit 42 p. 100 de l'effectif du secteur préuniversitaire (1297 élèves) et 15 p. 100 de l'effectif total (3538 élèves). Le Cégep de Lévis-Lauzon accueille 3538 élèves dont les deux tiers sont inscrits dans l'un ou l'autre des seize programmes techniques qui y sont dispensés.

Vingt-neuf personnes enseignent en formation spécifique; la plupart d'entre elles sont regroupées au sein du Département de Sciences humaines qui est responsable de l'enseignement des disciplines *Anthropologie*, *Économique*, *Géographie*, *Histoire*, *Psychologie*, *Science politique* et *Sociologie*; les autres appartiennent aux départements de Mathématiques ou Administration et techniques administratives.

L'effectif du programme a subi une décroissance significative depuis quelques années; la cohorte 1996 compte 297 élèves contre 354 élèves pour la cohorte 1995 et 434, pour la cohorte 1994, ce qui représentait déjà une baisse de 10,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Devant cette situation, à l'automne 1995, le Cégep a demandé au Département de Sciences humaines d'élaborer un plan d'action pour redresser la situation et développer la persévérance scolaire. Par ailleurs, le Cégep prévoit accueillir une quarantaine d'élèves dans le programme *Histoire et civilisations* qu'il proposera pour la première fois à l'automne 1997.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

L'évaluation relève de la Directrice des études qui a confié la responsabilité du processus à un adjoint chargé du développement pédagogique. Le comité d'autoévaluation était composé d'un conseiller pédagogique et d'un enseignant libéré d'une partie de sa charge d'enseignement pour le trimestre d'automne 1995; ce dernier a fait la collecte des informations au sein du Département de Sciences humaines et a contribué à l'analyse des données.

Le processus d'autoévaluation a permis à un bon nombre de personnes d'exprimer leur opinion dans le cadre d'entrevues individuelles ou collectives. Y ont participé les départements de Sciences humaines, Mathématiques, Administration et techniques administratives, Anglais et Français ainsi que le Service de l'aide pédagogique individuelle. De plus, une enquête a été conduite auprès des élèves de 4^e session (mai 1995, 139 répondants) et des entrevues de groupes ont été réalisées avec des élèves de 3^e session (117 personnes totalisant 8 h d'entrevues, automne 1995). L'appropriation des résultats s'est faite, d'une part, par le comité de coordination³ qui a reçu son mandat de la Commission des études et, d'autre part, par le Département, notamment par son «comité réacteur». La Commission des études a été informée, aux deux semaines, de la progression des travaux. Le rapport a été soumis à l'assemblée départementale. Les élèves du programme ont pu réagir au texte préliminaire du rapport par l'intermédiaire de leurs représentants à diverses instances.

La Commission estime que la démarche d'autoévaluation a été bien conduite; elle a pu constater que les professeurs se reconnaissaient dans le rapport. Elle tient à souligner que le texte des propositions de suivi à l'évaluation était accompagné d'un calendrier de mise en oeuvre et que, déjà au moment de la visite, plusieurs actions avaient été amorcées par le Cégep.

3. Le comité de coordination réunit des représentants des départements et des groupes de la collectivité (élèves, professeurs, professionnels, employés de soutien, Direction des études).

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le Cégep a retenu les quatorze objectifs prescrits par le programme; toutefois, il a précisé que la recherche scientifique de base (objectif 8) doit être réalisée en ayant recours à des outils informatiques; à cet effet, il a proposé un complément de formation méthodologique en informatique à tous les élèves⁴. De plus, la lecture des plans de cours de même que la visite ont permis de confirmer l'importance accordée à la qualité de la langue par le Cégep, cet objectif institutionnel étant évalué dans tous les cours.

Le Département a évalué la contribution des cours du tronc commun à l'atteinte des objectifs du programme; toutefois, la Commission a observé que l'appropriation des objectifs du programme demeurerait incomplète, certains objectifs étant considérés comme moins importants ou plus difficiles à atteindre par les élèves. Ainsi, selon le rapport du Cégep et le témoignage des professeurs rencontrés, les objectifs suivants : connaître les principaux faits faisant l'objet de l'analyse des disciplines du programme; connaître, par leurs écrits, les principaux auteurs dans les disciplines du programme; comprendre, en langue seconde, l'essentiel des textes portant sur les Sciences humaines; ne sont que partiellement atteints.

La Commission a aussi constaté que la priorité était accordée aux objectifs spécifiques de contenu (les savoirs), et cela parfois au détriment des objectifs portant sur les savoir-faire; cela confirme le manque d'intégration des cours de méthodologie à l'ensemble des cours du programme, ce que le rapport du Cégep avait lui-même observé. «La méthodologie, y lit-on, y apparaît comme une discipline en soi alors que dans les faits, elle est tributaire des approches

4. À cause de l'importance de l'utilisation de la micro-informatique dans le cadre du cours d'*IPMSH*, le Cégep a décidé d'exclure tout l'aspect d'initiation à la micro-informatique de ce cours et de proposer une activité hors-cours d'une douzaine d'heures, et cela afin de donner une préparation minimale à tous les élèves.

des différentes composantes disciplinaires de la formation» (p. 21). Devant ce constat, la Commission *suggère* au Cégep de s'assurer d'une appropriation commune des objectifs généraux du programme, et notamment ceux portant sur les savoir-faire, et de leur transposition dans les activités d'apprentissage; par ailleurs, elle invite le Cégep à s'assurer que tous les élèves aient acquis les connaissances et les habiletés langagières en anglais, et cela afin de mieux les préparer aux études universitaires.

Pour assurer la cohérence de son programme, le Cégep propose deux profils fermés qui s'articulent autour d'un choix précis de disciplines; dans chacun des profils, une mise en séquence a été retenue pour assurer la progression des apprentissages à l'intérieur d'une discipline ainsi que dans la séquence des cours de méthodologie. Comme le Cégep accueille une cohorte à la session d'hiver, les cours du tronc commun donnés en 1^{re} session sont répétés, ce qui facilite la reprise immédiate du cours pour les élèves qui ont eu un échec.

Le Cégep envisage de revoir le profil *Administration et économie* et cela en réponse au souhait du Département d'Administration et de techniques administratives qui estime que ce profil devrait offrir un choix de cours plus substantiel en *Administration*. Actuellement, le profil renferme deux cours : *L'entreprise* et *Initiation au marketing*, mais ni l'un ni l'autre ne sont obligatoires; l'élève a le choix entre *La politique au Canada et au Québec* ou *L'entreprise* (3^e session) et entre *Histoire du temps présent : le XX^e siècle* ou *Initiation au marketing* (4^e session). Les élèves rencontrés ont fait part du peu de choix de cours d'*Administration* et jugent, à cet égard, qu'ils seraient mieux préparés pour l'université si le Cégep leur offrait plus de cours dans cette discipline. Étant donné que les deux cours de spécialité ne sont pas obligatoires, pour certains, le profil *Administration et économie* ne diffère vraiment que par les *Mathématiques* de l'autre profil. La Commission encourage le Cégep à revoir la composition de son profil *Économie et administration* et, s'il veut conserver le titre du profil, l'invite à rendre obligatoire la réussite d'au moins un cours d'*Administration*.

Par ailleurs, le fait que les professeurs (sauf ceux d'*Administration* et de *Mathématiques*) appartiennent à un même département facilite les liens entre les cours des diverses disciplines. Pour améliorer la cohérence du programme et en préparation à l'épreuve synthèse de programme, les professeurs se proposent de définir dix concepts par discipline et de créer un réseau des concepts étudiés dans le programme. Les plans de cours préparés par un comité disciplinaire sont adoptés en assemblée départementale et doivent être corrigés s'ils ne sont pas alors reconnus conformes à la PIEA; de plus, lorsqu'un cours est donné par plus d'un

professeur, le plan de cours et les balises pour encadrer les évaluations sont communs⁵. La Commission tient à souligner l'importance du travail d'équipe comme élément du mode d'implantation de l'approche programme.

Enfin, comme le rapport l'indique (p. 29), le fait de mettre à la grille de la 1^{re} session un cours hors du tronc commun (*Anthropologie* ou *Géographie*, choisi en avril ou juin précédant l'entrée au cégep) exige réflexion. La Commission s'interroge sur l'à-propos de ce choix hâtif dont les conséquences se répercuteront sur le reste du programme, les règles d'organisation ne permettant pas de prendre à la fois des cours en *Anthropologie* et en *Géographie*. Devant ce constat, la Commission invite le Cégep à revoir la pertinence d'inscrire un cours au choix à la première session du profil *Individu et société*.

Les élèves considèrent généralement que leur charge de travail est «allégée» (rapport, p. 33), sauf pour les cours *Méthodes quantitatives* (charge lourde) et *Économie globale* (charge normale). Les propos entendus au cours de la visite confirment un faible investissement d'une partie significative des élèves dans leurs études : manque d'assiduité à certains cours, négligence quant aux lectures ou aux exercices de type formatif proposés en préparation au cours suivant ou à un examen. Par ailleurs, les enseignantes et enseignants estiment que leurs exigences sont conformes à la pondération. Sans mettre en doute le fait que la majorité des professeurs, tant en ce qui concerne les cours du tronc commun que les autres cours de la formation spécifique, propose des lectures et des travaux qui devraient respecter la pondération, la Commission observe que plusieurs élèves ne font pas l'effort nécessaire pour réussir. Pourtant, la Commission note que la PIEA donne aux professeurs les outils dont ils ont besoin pour exiger et obtenir des élèves les efforts requis pour la réussite de leurs cours et de leur programme. Le Collège aurait donc avantage à porter attention au suivi des apprentissages des élèves. À cette fin, il pourrait, entre autres choses, s'inspirer des règles que le Département de Mathématiques a retenues pour inculquer les méthodes de travail favorisant la rigueur et l'assiduité à l'étude. La Commission **suggère** donc au Cégep de s'assurer, par tous les moyens dont il dispose, que les élèves fournissent l'effort nécessaire à la réussite de leurs études.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et

5. Les instruments d'évaluation ne sont cependant pas les mêmes.

aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Après avoir fait une réflexion d'ensemble sur l'adéquation entre les méthodes pédagogiques et les objectifs généraux du programme, le rapport d'autoévaluation présente un commentaire spécifique pour chacun des cours du tronc commun. La visite ainsi que l'examen des plans de cours de la formation spécifique font ressortir une variété de méthodes adaptées aux objectifs des cours et aux besoins des élèves. La visite a aussi permis de constater l'ouverture des professeurs aux suggestions des élèves. La Commission tient à souligner les efforts pour développer l'intérêt pour les Sciences humaines, par exemple les expériences sur le terrain (*Géographie*), la simulation de l'Assemblée nationale (Science politique), le retour sur l'actualité retenu comme élément d'intégration des apprentissages dans plusieurs cours, la démarche pédagogique du cours *Méthodes quantitatives* qui contribue au développement du sens critique ainsi que le souci d'ouverture à la communauté cébécoise que manifeste la semaine thématique au trimestre d'hiver.

Pour aider les élèves à persévérer et à réussir, le Cégep propose une gamme de services à l'ensemble des élèves : aides pédagogiques, conseillères d'orientation, psychologue et conseillère en placement accessibles sur une base individuelle et volontaire; les aides pédagogiques font aussi des tournées de classe dans une approche préventive. De plus, le Cégep a fait des efforts considérables pour concevoir, planifier et expérimenter d'autres mesures et en évaluer les résultats.

Une *session d'accueil et d'intégration* (SAI) a été mise sur pied pour les élèves faibles qui s'y engagent sur une base volontaire. Les cours de mise à niveau en français sont donnés à tous les élèves dont la cote au secondaire est inférieure à 65; en anglais, l'élève doit s'inscrire à un cours de mise à niveau s'il n'a pas atteint le seuil minimal retenu à l'examen de classement; une mise à niveau en mathématiques était aussi offerte aux élèves qui voulaient améliorer leur capacité de réussite au collégial et d'accès à certains programmes universitaires.

Les centres d'aide en français (SAFRAN) et en mathématiques (SACHEM) proposent des activités de soutien individualisé; le Cégep donne le cours de formation de tuteurs et les deux centres sont fort achalandés à la fin des sessions. Les professeurs de français assurent l'encadrement du SAFRAN; les professeurs de mathématiques organisent des séances de dépannage très fréquentées au SACHEM. Le Cégep souligne la participation de tuteurs bénévoles, ancien professeur ou jeunes diplômés en enseignement du français au chômage. Les élèves sont nombreux à recourir au centre d'aide et les tuteurs (élèves) ne peuvent satisfaire à la demande.

Au trimestre d'hiver 1995, le Cégep a expérimenté un programme de tutorat destiné aux personnes qui venaient d'échouer la moitié des cours inscrits à leur horaire. Ce programme, élaboré et réalisé par la Direction des études et dont l'objectif principal était de «diminuer de moitié le nombre d'élèves dont la situation d'échec se maintient deux trimestres consécutifs» (rapport, p. 43), a été évalué et il a été jugé non pertinent de le répéter «compte tenu du rapport coûts-résultats» (p. 44).

Enfin, le Cégep est réticent quant au dépistage systématique des élèves susceptibles de connaître des difficultés d'apprentissage, auquel il attribue des effets pervers sur la motivation des élèves ainsi identifiés; toutefois, il utilise le système DEFI qui présente les antécédents scolaires des élèves admis dans ses différents programmes et compte développer un système d'information sur les programmes. La Commission invite néanmoins le Cégep à développer un système d'information qui lui permette de dépister les élèves en difficulté ou ceux qui sont peu motivés, et cela afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins d'encadrement et favoriser ainsi la réussite scolaire.

Le Département de Sciences humaines a mis sur pied des projets d'encadrement pour compléter les services de soutien destinés à l'ensemble des élèves. Il intervient de façon plus particulière au premier trimestre et les élèves adhèrent aux activités proposées sur une base volontaire; des ressources supplémentaires ont permis d'assurer cet encadrement. En 1994-1995, les élèves dont la moyenne pondérée au secondaire étaient inférieure à 69 p. 100 ont été invités à y participer; l'élève était jumelé à un professeur du Département à qui il pouvait adresser toute demande d'aide. Un complément de formation en méthodologie⁶ était aussi offert. De plus, les élèves avaient la possibilité de s'inscrire au cours *Introduction aux principes et aux techniques d'apprentissage* (360-902-85), cours hors-programme qui permettait aux élèves d'améliorer leurs méthodes de travail intellectuel.

Le Département a procédé à l'évaluation des services offerts : le tutorat «a connu des résultats mitigés» (p. 46) : le Département estime que le tutorat n'a pas eu d'impact sur la réussite des cours, mais il a permis à un certain nombre d'élèves de préciser leur choix de formation. Quant aux ateliers de micro-informatique, «une faible minorité a persévéré» (p. 46). Il signale un fort taux d'abandon non signifié du cours *Introduction aux principes et aux techniques de l'apprentissage* dont le taux de réussite a été de 46 p. 100.

6. Comme il a été indiqué p. 4.

À la suite de l'évaluation, le Département a élaboré un autre projet d'encadrement dont l'élément le plus intéressant est la préparation d'un bulletin de mi-session pour les cours de formation spécifique suivis au premier trimestre d'études. Cette initiative mérite d'être soulignée, voire développée, en invitant les enseignants de toutes les disciplines, y compris ceux de la formation générale, à y participer.

Dans ses propositions de suivi, le Cégep envisage d'«explorer la possibilité de constituer un profil d'accueil en sciences humaines» (p. 48) afin de permettre aux élèves de préciser leur orientation et de parfaire leurs méthodes de travail. La Commission estime que ce programme répond à un besoin crucial; le programme de *Sciences humaines* ayant pour finalité la préparation à des études universitaires, les élèves admis doivent avoir une préparation adéquate et mettre les efforts nécessaires pour réussir; aussi le Cégep devra-t-il cibler les élèves avec soin et renoncer au caractère volontaire des mesures d'aide, ce dernier élément expliquant largement l'échec ou les résultats mitigés de mesures de soutien qui ont exigé parfois un important travail d'analyse de besoin, de planification et d'examen des résultats. En conséquence, la Commission **suggère** au Cégep de rendre obligatoires certaines mesures de soutien destinées à des groupes particuliers d'élèves et de s'assurer de la rigueur du suivi donné à ces mesures.

Le Cégep s'est donné une politique de disponibilité dont il assure l'application. Au Département de Sciences humaines, les heures de disponibilité sont annoncées en classe et affichées au Département. Outre la disponibilité prévue, une session de préparation aux examens est offerte par les professeurs d'*Histoire*, d'*Économique* et d'*IPMSH*. Les élèves se disent généralement satisfaits de la disponibilité du personnel enseignant, de l'encadrement et du soutien pédagogique.

Les conditions d'exercice de la disponibilité pourraient cependant être améliorées. Le rapport fait ressortir l'absence d'«espace pédagogique propre au programme» et l'éloignement des salles de classe, ce qui ne favorise pas l'utilisation des services offerts. Il va sans dire que l'aménagement d'un laboratoire polyvalent doté d'équipements informatiques, dont il est fait mention dans le rapport, «permettrait de satisfaire aux besoins particuliers d'animation pédagogique de l'activité d'intégration et à d'autres besoins du programme» (p. 50).

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

En 1994-1995, vingt-neuf enseignantes et enseignants donnaient des cours appartenant à la formation spécifique, dont un seul à temps partiel. Selon les données fournies, le nombre, les qualifications disciplinaires et l'expérience sont adéquats et garants d'un enseignement de qualité.

Le rapport indique que le cours *IPMSH* ne semble pas attirer les enseignantes et les enseignants les plus anciens, le cours étant surtout donné par du personnel non permanent en 1994-1995 (p. 53). Toutefois, selon les règles départementales régissant la répartition des tâches, les cours d'*IPMSH* sont accordés en priorité aux disciplines au sein desquelles des professeurs sont mis en disponibilité, et pas nécessairement à ces professeurs eux-mêmes, les enseignantes et enseignants des sept disciplines du Département étant susceptibles de se les voir attribuer. La visite a permis de confirmer que quelques professeurs permanents avaient déjà donné le cours; d'autres s'y préparent. Il en est de même pour le cours *Démarche d'intégration des apprentissages en sciences humaines*. Le Département a donc commencé à donner suite à l'action envisagée dans le rapport, soit de «s'assurer que l'ensemble du corps professoral du Département de Sciences humaines prenne en charge la permanence de l'expertise des cours transdisciplinaires et des autres cours charnières du programme» (p. 56). La Commission estime aussi que la cohabitation des sept disciplines dans un même département favorise les rapports interdisciplinaires et le sentiment d'appartenance au programme. Quant au cours *Méthodes quantitatives*, il est donné par le Département de Mathématiques.

Le Cégep reçoit des stagiaires dans les disciplines de *Sciences humaines*; cela constitue à la fois un élément de motivation pour les professeurs du Département de Sciences humaines et un moyen d'assurer la relève. Par ailleurs, les nouveaux professeurs sont soutenus par leurs collègues qui assurent ainsi une intégration au Département et au Cégep. L'évaluation du personnel enseignant se déroule essentiellement au cours de la probation.

La gestion du budget de perfectionnement est confiée à un comité qui étudie les demandes faites dans le cadre d'un plan de perfectionnement départemental. Une enquête sur les besoins de perfectionnement a eu lieu et des améliorations viennent d'être apportées à la politique; il est désormais possible de demander du perfectionnement disciplinaire dans une autre discipline que celle qui figure au contrat. Quant au perfectionnement pédagogique, outre les programmes du réseau PERFORMA et le certificat en enseignement collégial de l'Université Laval dans lesquels quelques professeurs sont engagés, le Cégep privilégie le perfectionnement collectif ponctuel dans le cadre de l'implantation du renouveau collégial (par exemple l'élaboration des profils de sortie, l'évaluation des apprentissages, l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme). Enfin, il faut souligner l'encouragement du Cégep à

l'inscription au *Programme de formation à la coordination et à la vie départementale* qui favorise l'engagement dans les activités menées par le Département.

Au cours des trois années 1991-1992 à 1994-1995, les professeurs ont participé en moyenne à dix heures de «perfectionnement formel» par année, outre les heures consacrées aux lectures pour maintenir leurs compétences disciplinaires à jour ou pour l'exploitation de nouvelles versions de logiciels. Il faut aussi mentionner l'engagement de certains professeurs au Groupe d'initiative et de recherche appliquée au milieu (GIRAM), au sein d'associations professionnelles ou dans l'organisation d'échanges réalisés avec des élèves d'un lycée français.

Le Collège a adopté une politique de gestion des ressources humaines en 1994; au moment de la visite, des consultations étaient en cours quant aux règles relatives à la dotation, au perfectionnement et à l'évaluation du personnel enseignant. La Commission invite donc le Collège à poursuivre sa réflexion et à intégrer les nouvelles règles, y compris les règles portant sur la valorisation du personnel.

En ce qui a trait aux ressources matérielles, la Commission tient à souligner le souci du Cégep de répondre aux besoins documentaires du programme de *Sciences humaines*; de plus, l'aménagement des centres d'aide SAFRAN et SACHEM dans les locaux du centre des médias ainsi que l'augmentation des heures d'ouverture de la bibliothèque en favorisent la fréquentation. Enfin, la visite a permis de constater que les salles de classe sont spacieuses, bien éclairées et que les bureaux des professeurs facilitent la concertation.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Pour l'année qui fait l'objet de l'autoévaluation, le Cégep n'avait pas encore adopté une PIEA conforme aux exigences du *RREC*. Néanmoins, déjà les plans de cours communs balisaient l'évaluation sommative; ainsi pour chacun des cours, les exigences des travaux et le nombre des examens sont prévus; toutefois, chaque professeur prépare ses propres examens. Plus particulièrement pour les cours *Économie globale* et *IPMSH*, l'examen des plans de cours et des principaux outils d'évaluation démontre que les professeurs ont rédigé un plan de cours commun, qu'il existe une bonne congruence entre les évaluations, que les instruments évaluent l'ensemble des objectifs du cours et que ceux-ci sont conformes aux prescriptions ministérielles. Pour le cours *IPMSH*, le rapport d'étape permet à l'élève d'obtenir une

rétroaction sur sa démarche de recherche et de la réorienter, le cas échéant; par ailleurs, l'élève doit y intégrer les acquis de *Méthodes quantitatives*. Le cours *Économie globale* comporte trois examens; l'approche retenue par les trois professeurs y est identique et ils mesurent le même groupe d'objectifs; le dernier examen porte sur l'ensemble de la matière. De plus, selon le professeur, les groupes d'élèves sont soumis à un quatrième examen qui doit être rédigé à la maison ou encore à une série de travaux pratiques. Les professeurs de la discipline appliquent avec rigueur la politique départementale d'évaluation des apprentissages. Le cours *Méthodes quantitatives* donné par le Département de Mathématiques se termine par une épreuve synthèse de cours qui est commune à tous les groupes d'élèves et dont la réussite est obligatoire pour réussir le cours.

Le rapport du Cégep (p. 66-67) ainsi que la visite ont cependant fait ressortir des lacunes dans l'application de la PIEA, plus particulièrement en ce qui a trait à la rigueur et à l'équivalence des évaluations. Les propos entendus portent la Commission à s'interroger sur le maintien réel des standards établis chez certains professeurs, sur l'équivalence des examens quant à leur difficulté et sur la rigueur dans la correction des examens même lorsque des barèmes de correction communs ont été établis. Devant ce constat, la Commission **suggère** au Cégep de prendre les moyens nécessaires pour s'assurer de l'application rigoureuse de la PIEA, notamment de veiller à l'équivalence et à la rigueur des évaluations et au maintien des standards établis de manière à pouvoir en rendre compte. Nonobstant ce qui vient d'être énoncé, la Commission reconnaît la rigueur du processus d'évaluation en *Méthodes quantitatives*, en *IPMSH* et en *Économie globale* tel qu'il a été décrit plus haut.

Selon les données fournies par le Cégep, les taux de réussite du cours *Méthodes quantitatives* varient selon le trimestre au cours duquel le cours est suivi et selon que les élèves du profil *Administration et économie* ainsi que ceux qui reprennent le cours y sont plus ou moins représentés. Pour les autres cours, à l'exception d'*IPMSH*, le taux de réussite a tendance à baisser, alors que ce taux demeure assez stable dans le réseau. Le Cégep explique la décroissance des taux de réussite principalement par la faiblesse de la préparation scolaire au secondaire, par le fait que pour beaucoup d'élèves (plus de 40%), l'admission au programme l'a été aux deuxième et troisième tours, et que pour bon nombre d'entre eux, le choix de Sciences humaines ne constitue qu'une voie d'accès au collégial. Pour augmenter la motivation pour les études et favoriser la réussite, le Collège avait constitué, au moment de la visite, des groupes stables pour la première session d'études afin de permettre l'appropriation du programme par les élèves, de développer leur sentiment d'appartenance et de renforcer certains apprentissages. La Commission considère que ces nouvelles actions devraient contribuer à redresser la situation et invite le Cégep à faire un suivi régulier de ces mesures afin de les corriger ou de les bonifier, le cas échéant.

Par ailleurs, le rapport indique des taux importants de changements de programme (18 p. 100) et surtout d'abandon des études (33 p. 100 des admis d'une cohorte au cours de la première année). Il s'ensuit que le taux de diplomation dans la durée prévue (rapport, p. 73) est faible : soit 29 p. 100 pour la cohorte 1991 (élèves venant directement du secondaire) et 19 p. 100 pour la cohorte 1992, et cela malgré les mesures de soutien et les ressources mises à la disposition des élèves en difficulté. Sans nier l'importance des éléments d'explication fournis, la Commission croit que le Cégep peut accroître la motivation des élèves, notamment celle des élèves du premier quartile du profil *Individu et société* dont elle note un taux significatif d'abandon des études (rapport, p. 71), et exiger de tous ses élèves qu'ils investissent davantage dans leurs études. En conséquence, elle invite le Cégep à continuer d'associer tous les intervenants du programme à la recherche des moyens d'accroître le taux de diplomation et à ne pas hésiter à avoir recours, au besoin, à des mesures plus coercitives, comme elle l'a suggéré précédemment.

En 1994-1995, le Cégep n'a pas mis en oeuvre d'activité d'intégration des apprentissages, mais une «activité de synthèse prenant place à l'intérieur d'un cours placé sous la responsabilité du département» (rapport, p. 63).

Le Cégep ne dispose pas de données sur le cheminement de ses diplômés à l'université. Les données émanant de la CRÉPUQ indiquent que le taux d'admission de ses diplômés dans un programme universitaire de Sciences humaines est supérieur aux taux du réseau. Par ailleurs, le taux de réussite des élèves de Sciences humaines au test ministériel de français a été de 75 p. 100 contre 62 p. 100 pour les élèves du même programme dans le réseau, en 1994, et de 65 p. 100 contre 52 p. 100 dans le réseau, en 1995. À cet effet, le Cégep indique que des mesures ont été prises, dans le cadre de sa *Politique de valorisation de la langue*, pour préparer les élèves au test ministériel de français (rapport, p. 80). La Commission tient à souligner les résultats concrets de l'application de la *Politique de valorisation de la langue* et du travail accompli par le centre d'aide en français (SAFRAN).

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La gestion du programme est une responsabilité partagée par la Direction des études et la Commission des études. Dans le contexte d'une gestion participative, la Commission des

études est le pivot de la concertation sur les questions d'ordre pédagogique; elle participe à la prise de décision et au développement des programmes.

La gestion du programme de *Sciences humaines* relève de trois adjoints qui se partagent les dossiers : aspects administratifs; admission, gestion du dossier de l'élève et encadrement; ressources de soutien à l'enseignement. En 1995-1996, la Direction des études songeait à restructurer le Service du cheminement scolaire.

La majorité des disciplines du programme sont regroupées au Département de Sciences humaines. L'assemblée départementale s'est dotée de trois comités : administration départementale; gestion pédagogique départementale; gestion du programme (horaire, accueil, programmation institutionnelle, orientations du programme, semaine thématique). L'approche programme est en cours d'implantation. La Commission invite les autres départements à y prendre une part active, notamment le Département d'Administration et de techniques administratives. La définition du profil de sortie ainsi que l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme devraient améliorer la concertation interdépartementale; la formation projetée du comité de programme devrait aussi y contribuer.

Selon le rapport et à la suite de la visite, la Commission estime que les communications au sein du Cégep sont harmonieuses et que le climat de confiance favorise les rapports entre les diverses instances et les relations interpersonnelles.

Enfin, la visite a permis de confirmer que les élèves, s'ils connaissent bien les objectifs spécifiques de leurs cours, sont peu informés des objectifs généraux du programme, qui figurent pourtant dans leur guide spécifique du cheminement scolaire. Elle invite donc le Cégep à s'assurer que les élèves intéressés reçoivent une information adéquate sur le programme et que les professeurs, tant ceux du tronc commun que ceux des autres cours, expliquent à leurs élèves la place et l'importance de leurs cours dans le programme, et cela conformément à la PIEA.

Conclusion

À la suite de l'examen attentif qu'elle en a fait, la Commission estime que le programme de *Sciences humaines* dispensé par le Cégep de Lévis-Lauzon est de qualité.

La Commission tient à souligner la concertation qui existe au sein du Département de Sciences humaines et qui contribue à développer la cohérence du programme et l'équivalence des contenus notamment par l'adoption de plans cours communs. L'application de la séquence des cours assure la progression des apprentissages dans les deux profils du programme. Les professeurs forment une équipe dynamique, à l'écoute des besoins et des suggestions des élèves, et prête à développer les activités pédagogiques pour susciter l'intérêt de la classe. Il convient aussi de signaler la participation des enseignantes et enseignants au service d'aide en français et en mathématiques, de même que leur disponibilité. Par ailleurs, les taux de réussite obtenus au test ministériel de français constituent des résultats tangibles de l'application de la *Politique de valorisation de la langue*. Enfin, le Cégep a su développer des rapports harmonieux et un climat de confiance entre les diverses instances, ce qui contribue à la qualité de la gestion du programme.

La Commission a constaté cependant que, sur quelques points, le programme pourrait être amélioré. C'est pourquoi elle a fait des suggestions relatives à l'appropriation commune des objectifs généraux du programme et à l'atteinte de tous les objectifs, aux moyens de favoriser la motivation des élèves, au caractère obligatoire de certaines mesures de soutien et au suivi à leur donner ainsi qu'à l'application rigoureuse de la PIEA.

Le rapport du Cégep ainsi que la visite ont permis de constater que des pistes prometteuses avaient déjà été esquissées pour renforcer encore le programme. La Commission estime que la prise en compte des suggestions énoncées ci-dessus et des commentaires faits au cours du présent rapport ainsi que les propositions de suivi dont le calendrier de mise en oeuvre a été établi devraient permettre au Cégep d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de son programme.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire qu'elle lui a adressé, le Cégep a informé la Commission d'actions déjà réalisées ou qu'il entend conduire pour améliorer la mise en oeuvre de son programme. Il a inscrit ces actions à l'intérieur d'un calendrier de travail dont il a déjà fait un premier bilan.

Parmi ces actions, il convient de souligner les suivantes :

- Afin de se donner une vision commune du programme, un comité de programme a été mis sur pied et a amorcé ses premiers travaux (définition du profil de sortie, élaboration de l'épreuve synthèse de programme).
- Dans une perspective d'intégration des apprentissages et pour mieux préparer les élèves à l'épreuve synthèse de programme, le Cégep est en train de définir une séquence d'objectifs qui doivent être atteints à la fin de chaque session et de chaque année d'études; à cette même fin, un réseau de concepts a été élaboré.
- Pour améliorer les connaissances et les habiletés langagières en anglais, le Cégep est en train de planifier quelques actions dont un programme de lectures adaptées aux élèves des différents programmes d'études et des échanges avec un établissement anglophone.
- Afin de satisfaire aux besoins d'animation pédagogique des cours de méthodologie, un laboratoire polyvalent sera aménagé pour l'automne 1997.
- En vue de mieux orienter le cheminement scolaire des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage, le Collège a déjà introduit quelques mesures d'encadrement; de plus, il imposera, dès l'automne 1997, une session d'accueil et d'intégration aux élèves faibles qui s'inscriront au programme de *Sciences humaines*.
- Afin d'élargir l'éventail des activités disponibles et de favoriser ainsi la polyvalence des professeurs, la politique de perfectionnement a été révisée.

- La politique d'évaluation des apprentissages du Département de Sciences humaines a été revue de manière à tenir compte des nouvelles exigences de la PIEA, notamment en ce qui a trait à l'équivalence des évaluations et à la qualité de la langue.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président